

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 22 JANVIER 2019

Présents : Mme COUSIN, M. GRANDIN, M. ROSE, Mme LESOUEF.

M. CAILLIEZ, M. VARIN, M. PIEDAGNEL, M. GALLIER, M. CHASLES, Mme COUTARD, M. GROS, Mme ESSLING, Mme LEREDDE, M. COZIC, Mme FLEURY, M. LE CAMPION, Mme PAGNON.

Mme ANTOINE, M. BIDEL, M. BOULLOT, M. DELAFOSSE, M. FURCY, Mme HARDEL, M. HEBERT, Mme LECONTE, Mme LOUIS, Mme MAUMINOT, M. MEERT, Mme PREVOT, Mme RENOUF, Mme SEVAUX.

Absents excusés :

M. DESCHAMPS qui avait donné procuration à M. CHASLES,
Mme LACOUR qui avait donné procuration à M. PIEDAGNEL,
Mme LE BIHAN qui avait donné procuration à M. BOULLOT,
Mme LEBOSQUAIN qui avait donné procuration à M. GRANDIN,
Mme LEFORT qui avait donné procuration à M. GALLIER,
Mme RICHE qui avait donné procuration à M. CAILLIEZ.

Absents :

Mme BOULLOT, M. DUVAL, Mme DUVAL, M. FAUVEL, M. GARNIER, M. JULIEN,
Mme LAMAZIERE, M. LEBAUDY, M. LEBEDEL, M. LEMARCHANT, M. LOISEL,
Mme M. MARIE, M. MORAZIN, M. MORIN, M. OSMOND, Mme PESQUEREL.

Secrétaire de Séance : Mme HARDEL.

I – ADOPTION COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 18 décembre 2018.

II – COMMUNICATIONS DU MAIRE

Mme le Maire fait part qu'elle a reçu un mot de remerciements de la part de la famille de M. Gaston Asselin pour les marques de sympathie témoignées lors de son décès.

III – DOCUMENT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Depuis la création de la commune nouvelle dont la population dépasse 3 500 habitants, Torigny-les Villes doit dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget, définir les orientations budgétaires de l'année.

Le contexte national est présenté par Mme le Maire, puis M. Cailliez, Maire-adjoint chargé des Finances développe les données de Torigny-les-Villes (rétrospective 2017 et 2018, prospective 2019).

LE CONTEXTE NATIONAL

Mme le Maire décrit le contexte national :

- une croissance estimée à environ 1,7 % pour 2019 accompagnée d'une inflation évaluée à 1,4 % (contre 1,8 % en 2018), les prix du pétrole alimentant moins l'inflation que durant l'année 2018,

- un taux de chômage constaté à 9,2 % (correspondant à son niveau structurel) de la population active au 3^{ème} trimestre 2018,

- une dette publique française qui dépasse désormais 2 600 milliards d'euros, soit 98,6 % du PIB national,

- un déficit public qui s'établit en 2017 à 2,7 % de la richesse nationale. Le projet de loi de finances pour 2019 confirme le retour du déficit public sous le seuil des 3 % de la richesse nationale. Ainsi, pour la première fois depuis 2000, le déficit public sera inférieur à 3 % sur trois années consécutives.

Le mouvement des gilets jaunes qui a débuté le 17 novembre 2018 va modifier le contexte national. Ses conséquences financières ne sont pas mesurables à ce jour.

Au-delà de la nécessaire baisse de la dépense publique, le Gouvernement poursuit l'objectif d'en améliorer son efficacité et sa pertinence. Dans cette perspective, le projet de loi de règlement du budget et d'approbation des comptes, devient un nouveau temps fort budgétaire : « Printemps de l'évaluation » pour apprécier l'exécution budgétaire et la situation financière de l'État.

La Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP)

Le projet ne contient pas de modifications significatives pour les collectivités en matière de finances et de fiscalité locales. Le PLF 2019 découle de la LPFP 2018 - 2022 qui pose les règles de restriction des dépenses de fonctionnement et les incitations au maintien du niveau d'investissement (319 collectivités concernées par l'obligation de ne pas dépasser 1.20 % d'augmentation de leurs dépenses de fonctionnement).

Le PLF 2019 présente également la deuxième tranche de baisse de la taxe d'habitation.

Le PLF 2019 précède de peu le projet de loi sur la réforme de la fiscalité locale prévu au 1er semestre 2019.

Le montant de la DGF fixé à 26,9 milliards € en 2019 est maintenu par le Gouvernement à son niveau 2018, en contrepartie du dispositif de contractualisation. La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) reste inchangée à 1 046 millions €, la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) est fixée à 570 millions € pour 2019, contre 615 millions € dans la LFI 2018,

Une hausse de la péréquation verticale est prévue. La DSU et la DSR (qui représentent 190 millions € en 2019) sont financées intégralement au sein de la DGF pour la 2^{ème} année.

Ayant désormais pour référence la variation des prix à la consommation de novembre 2018 sur un an, l'évolution des bases de fiscalité directe votée par le Parlement est fixée à : + 2.2 % pour 2019. Mme le Maire souligne que ce changement, favorable aux collectivités pour l'année 2019, se traduira par une augmentation de la fiscalité locale en dépit du maintien des taux communaux.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES COMMUNALES

Mme Cousin présente ensuite les axes des orientations budgétaires 2019 de la commune.

Le développement de l'habitat avec les lotissements communaux sur Torigni (fin de la commercialisation de Bel air, poursuite de la Passelaie) et Guilberville (acquisition foncière de 3 500 m² et étude financière du lotissement les Sillons intégrant la création de 2 tranches de 5 logements sociaux).

La création de 4 logements pour la caserne de gendarmerie qui permet d'augurer le maintien de ce service de l'Etat au sein de la commune.

Sur la rénovation des voiries, les élus ont décidé de consacrer une moyenne minimale annuelle de 200 000 € dans cette première mandature de la Commune Nouvelle. Pour le budget 2019, la commune espère pouvoir financer au moins 300 000 € sur ces travaux d'investissement essentiels pour l'activité économique et la sécurité.

Le développement économique, (bien que compétence de St Lô Agglo) est au cœur des préoccupations communales. Le permis d'aménager d'une nouvelle tranche de la zone d'activité de Guilberville a été accordé. Cet aménagement comprend la réalisation d'un rond-point au lieu-dit « le Saussaye » qui, outre la fluidité du trafic permettra une mise en sécurité des lieux. Cette structure dont le Conseil Départemental est le maître d'ouvrage sera aussi financée par la commune (85 000 €) et Saint-Lô Agglo.

La commune souhaite aussi réaliser d'autres projets en 2019 :

La rénovation de la place de l'Orangerie est programmée cette année.

Les travaux d'amélioration et d'extension de la salle des fêtes de Giéville débiteront début mars.

Les travaux d'urgences et de diagnostic sur le mur Grimaldi, pour la partie la plus dangereuse de 17 ml, permettront de connaître l'étendue des dégradations et les solutions envisagées.

La mise en lumière du Château devrait se concrétiser en 2019.

Mme le Maire détaille les dépenses de personnel. Il convient de les maîtriser comme l'ensemble des autres charges de la section de fonctionnement. Une baisse des charges de personnel et frais assimilés est constatée entre l'exercice 2017 et 2018. Les charges du personnel extérieur devraient diminuer en 2019 du fait de la suppression des Temps d'Activités Périodiques (T.A.P) depuis septembre 2018.

2019 verra la mise en place du nouveau régime indemnitaire pour l'ensemble des personnels tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). Il se substituera aux différentes primes versées aux agents communaux.

Est également prévu un renforcement des moyens destinés à la formation et professionnalisation des personnels.

M. Cailliez présente tout d'abord l'évolution de la dette de la commune :

date	capital restant dû en M €	Dette/habitant	Dette/habitant Moyenne Strate (1)	Exercice	Annuité en K€	Annuité/habitant	Annuité/habitant Moyenne Strate (1)
31/12/2015	2 292 €	522 €					
31/12/2016	2 284 €	520 €	753 €	2016	306 €	71 €	109 €
31/12/2017	2 062 €	470 €	770 €	2017	314 €	73 €	104 €
31/12/2018	1 838 €	419 €		2018	314 €	71 €	
31/12/2019	1 619 €	366 €		2019	288 €	65 €	

Calculs basés sur 4 417 habitants.

(1) En 2017, la moyenne de la strate en France dans les communes 3500-5000 habitants pour la dette par habitant est de 770 € et 104 € pour l'annuité par habitant (Source DGFP-CEDEF).

En 2018, il n'a pas été souscrit de nouveaux emprunts. Deux lignes d'emprunts pour une annuité de 30 000 € vont disparaître en 2019. Ce constat permet d'envisager de souscrire un ou des nouveaux emprunts en 2019 si nécessaire.

En se référant à l'année 2017, le montant de la dette par habitant de la commune est nettement inférieure à la moyenne de la strate démographique 3 500 à 5 000 habitants : 104 €/ 770 €

La commune affiche un ratio de capacité de désendettement de 4 années ; loin du seuil d'alerte et de la moyenne de la strate.

Puis sont à nouveau évoqués les projets de la commune :

- lotissement « la Passelaie »,
- lotissement « les Sillons »,
- acquisition matériels roulants pour les services techniques,
- gîte touristique de groupe à l'église Notre Dame,
- réfection de voiries.

M. Cailliez présente les principales recettes de fonctionnement 2017 et 2018 ainsi que les prospectives pour l'année 2019.

En K euros	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Projection 2019
Atténuations de charges	40	5	5
Produits des services, du domaine et des ventes	133	118	125
Impôts et taxes	1 658	1 690	1 655
Dotations et participations	1 139	1 180	1 139
Autres produits de gestion courante	202	181	178
Produits exceptionnels	118	99	5
Produits exceptionnels	-118 (Vente Presbytère)	(Vente Camping)	(Local Giéville, terrain, Brectouville ...)
TOTAUX	3 172	3 532	3 255
Evolution N et N-1	167	360	-277

M. Cailliez explique qu'en 2018, des produits de cessions (dont la vente du camping de Torigni-sur-Vire) ont gonflé les recettes communales.

Après avoir retraité les éléments exceptionnels, il met en évidence que les recettes de Torigny sont en diminution.

Les dépenses de fonctionnement exécutées des années 2017 et 2018 ainsi que les projections 2019 sont commentées à l'assemblée.

En K euros	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Projection 2019
Charges à caractère général	910	882	912
Charges de Personnels et Frais Assimilés	1 101	1 085	1 114
Atténuation de Produits	116	115	115
Ecriture d'Ordre Cession	231	94	44
Autres charges de gestion courante	422	328	335
Dotations aux amortissements et provisions	92	133	138
Charges exceptionnelles	5	96	104
TOTAUX	2 877	2 733	2 762

Commentaires sur le DOB

M. Cailliez insiste sur la nécessité de maintenir le niveau de la Capacité d'Autofinancement (CAF), il souhaite attirer l'attention du Conseil sur la consommation de crédits depuis la création de la commune nouvelle qui se traduit par la diminution de l'excédent passant de 1 635 K€ début 2016 à 0,2 K€ à la fin de l'année 2018.

Cette situation conduira à des arbitrages dans le Budget Primitif 2019. La commune pourra aussi choisir d'utiliser ou pas les 180 K€ provenant de la vente de l'immeuble Grimaldi ainsi que les 250 K€ (avance) remboursés par le budget annexe du lotissement la Passelaie.

M. Grandin rappelle que le Conseil a choisi de provisionner pour la réalisation de certains projets. Il s'interroge sur la nécessité de mobiliser des crédits pour des travaux lointains (ex : toiture du Château). Compte tenu des taux d'intérêts, il pourrait être pertinent de contracter des emprunts à court terme permettant ainsi de réaliser des projets plus rapidement. Enfin, il souligne son adhésion pour les investissements (comme le lotissement la Passelaie), qui permettent un retour vers la commune ainsi que ceux, comme la voirie, qui apportent un service à la population.

Il adhère à la consigne de vigilance exprimée par M. Cailliez concernant le montant de la CAF communale.

Mme Cousin informe que la Commission des Finances élargie à l'ensemble du Conseil se réunira le 5 février 2019 afin d'étudier le projet de budget 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux orientations budgétaires 2019 présentées.

IV – QUESTIONS DIVERSES

M. Cailliez revient sur la délibération du Conseil du 18 décembre dernier, qui a majoritairement décidé de maintenir une créance de 6 286 € envers Saint-Lô Agglo pour une prestation liée à l'entretien d'espaces verts bordant la zone d'activité de Guilberville. M. Cailliez respecte la décision de l'assemblée, mais rappelle que cette inscription budgétaire s'est faite contre son avis, car il sait que Saint-Lô Agglo n'a pas prévu de régler cette dépense présentée par Guilberville. De ce fait, il considère le projet de Budget, insincère. Par conséquent, il informe ses collègues qu'il ne présentera le Budget primitif 2019 si cette inscription de recette figure en l'état.

M. Grandin, Maire délégué de Guilberville confirme que cette somme correspond à des travaux réalisés par les employés communaux de Guilberville sur les espaces verts de la zone d'activité, somme, selon lui, due par Saint-Lô Agglo.

Mme le Maire regrette de ne pas détenir tous les éléments permettant d'émettre un avis sur le dossier. Elle indique avoir demandé un rendez-vous au Président de Saint-Lô Agglo afin d'obtenir des éclaircissements.

La séance est levée à 22h.